

N°17-2023

O B J E T : Avenant n°2 rectificatif suite à une erreur matérielle concernant le numéro de siren du bail de location d'un bien cadastré section AH n °133 Boulevard d'Espagne, zone industrielle des Molières

Nature : Décision du Maire prise par délégation

Matière : Domaine et patrimoine-Locations

ACTE NOTIFIÉ LE :

COMMUNE DE MIRAMAS

EXTRAIT
du REGISTRE des ARRÊTES du MAIRE

Nous, MAIRE de la Commune de MIRAMAS,

VU l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°27-2020 du Conseil Municipal de Miramas du 10 juin 2020, donnant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

VU le bail de location en date du 15 mars 2018,

VU l'avenant n°1 en date du 21/12/2022 ,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un avenant n°2 pour corriger l'erreur matérielle concernant le numéro de siren de société « Les Abords de la Péronne », cette société étant identifiée au siren sous le numéro 824581698 et non sous le siren 489558940,

DECIDONS

En exécution des pouvoirs susvisés,

- D'établir un avenant n°2 concernant la correction de l'erreur matérielle concernant le numéro de siren de cette société, cette dernière est identifiée sous le numéro 824581698 et non le numéro de siren 489558940 du bail de location situé Boulevard d'Espagne, zone industrielle des Molières,

- A compter du 23 janvier 2023 le numéro de siren de la société les Abords de la Péronne est le suivant 824581698,

- Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier d'Istres sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Miramas, le 23/01/2023

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le: 08.02.23

Le Maire

Frédéric VIGOUROUX



Avenant n°2 bail de location

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Commune de Miramas sise Place Jean Jaurès, représentée par son Maire, Monsieur Frédéric VIGOUROUX, autorisé par le Conseil Municipal en vertu de la délibération n° 27-2020 en date du 10 juin 2020,

Ci -après dénommée le « preneur »

d'une part ,

ET

La Société les Abords de la Péronne SAS, Société par actions simplifiée dont le siège est à Paris 8 ème arrondissement 75008, 8 avenue Hoche, identifiée au Siren sous le numéro 824581698 et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence, représenté par Monsieur Thibault JAIMON.

Ci-après dénommée le « bailleur »

d'autre part,

EXPOSE

Vu l'avenant n°1 en date du 21 décembre 2022 modifiant le nom des propriétaires du local cadastré AH n°133 situé au boulevard d'Espagne zone industrielle des Molières. Ce dernier appartenant à la société les Abords de la Péronne.

Une erreur matérielle a été commise sur l'avenant n°1 concernant le numéro de siren de la société « les Abords de la Peronne »

A présent cette société est identifiée au siren sous le numéro 824581698 et non 489558940. Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Effet

A compter du 23 janvier 2023, la société les Abords de la Péronne est identifiée sous le numéro de siren 824581698.

ARTICLE 2: Maintien en vigueur des dispositions non modifiées

Toutes dispositions du dit bail, non contraires aux présentes, demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : MAINTIEN DES CONDITIONS DU BAIL

Toutes les clauses et conditions du bail, non-contraires au présent avenant, sont maintenues sans modification.

Fait à Miramas le 23 janvier 2023

Le propriétaire Bailleur

La Société les Abords de la Peronne
Monsieur Thibault JAIMON



Pour la Commune de Miramas

Le Maire
Frédéric VIGOUROUX

